

à peu près la même. Les acheteurs n'ont remboursé qu'une bien faible somme, quelque 3 millions de dollars, ou à peu près, je crois, bien que je n'aie pas dernièrement consulté les dossiers. Dire qu'il m'est égal que les débiteurs remboursent ces avances ou non, serait imposer à la masse des contribuables canadiens un nouveau fardeau de 14 ou 15 millions de dollars. Je ne le ferai pas.

L'honorable représentante a eu le bon sens de dire: "N'annulez pas la dette, mais dites aux intéressés qu'ils n'ont pas à rembourser pour le moment". Mais quelle date fixer? La seule chose qui me reste à faire est d'inviter ceux qui ont acheté de ces semences à rembourser cet argent le plus tôt possible, dès qu'ils seront en mesure de le faire. Je ne pense pas qu'une autre attitude puisse se justifier. Ce serait dire que nous allons faire porter au contribuable en général le coût des semences qui ont été achetées par des particuliers en 1938. Les délais accordés ont déjà été nombreux. Les décrets du conseil à cet effet se sont multipliés et je ne pense pas pouvoir me rendre à l'invitation de l'honorable représentante.

M. COLDWELL: Je dirai un mot à ce sujet. J'ai dû m'absenter pendant quelques instants ce soir. Si, en ne tenant compte que de l'état des finances, le ministre peut se croire justifié de faire la déclaration qu'il vient de formuler, je désire cependant lui faire remarquer que l'année 1938 a suivi huit années où les prix des denrées agricoles ont été excessivement bas, et ce n'est pas tout. Elle a été précédée d'une série de récoltes manquées comme aucune région du Canada n'en avait jamais connues. Si, comme l'a dit l'honorable représentante de Battleford-Nord, une conflagration ou une grande inondation avait frappé une partie du pays, le reste du Canada, dès que le besoin en aurait été signalé, se serait porté spontanément à l'assistance de cette région dévastée pour lui permettre de se reconstruire. S'il n'y a eu ni conflagration, ni inondation, la pauvreté de la récolte a dépassé tout ce que le pays avait jamais connu. Pendant les deux dernières années, les récoltes ont été meilleures et les prix quelque peu plus avantageux, mais, à mon sens, les prix actuels des denrées agricoles ne sont pas encore assez élevés pour permettre au cultivateur moyen, et j'emploie cette expression à dessein, de faire face à ses dettes et à ses dépenses d'exploitation. En d'autres termes, les prix sont encore au-dessous du coût de production du cultivateur moyen. Nous le frappons maintenant d'un impôt qui lui permet de tenir compte de ses pertes de deux années à partir de 1942. Lorsque le ministre nous a annoncé cette décision, j'ai son-

gé que, bien qu'une période de deux ans soit préférable à celle d'une année seulement, il eut été plus juste de répartir les pertes ou les bénéfices, comme vous l'entendrez, sur cinq ans. C'est vrai surtout lorsqu'il s'agit des provinces des Prairies. La pression exercée pour la perception des anciennes dettes se produit au moment même où on frappe la population de lourds impôts sur le revenu. Ce n'est pas de ce qu'ils sont lourds que nous nous plaignons. Je ne sais pas de meilleur moyen de répartir uniformément l'impôt sur tous les citoyens que par le prélèvement de l'impôt sur le revenu. Je n'y trouve pas à redire. Le ministre ne peut nous accuser d'avoir récriminé contre l'application générale de l'impôt sur le revenu mais nous nous plaignons peut-être de l'application de l'impôt aux petits salariés. J'unis donc ma voix à celle de l'honorable représentante de Battleford-Nord en réclamant que l'on cesse d'exercer actuellement une pression dans ce sens. Je sais qu'en Saskatchewan, le gouvernement provincial s'efforce d'encaisser une multitude de dettes criardes contractées par les citoyens, et les cultivateurs voient le Gouvernement prêter un appui financier aux autres industries alors qu'eux doivent acquitter intégralement le coût de leurs nouveaux instruments aratoires et de tout l'outillage dont ils ont besoin pour compenser la pénurie de la main-d'œuvre agricole. C'est pourquoi je considère que, même si la situation s'est un peu améliorée, nous avons raison de réclamer un peu plus d'égards, surtout en matière de vieilles dettes, et en déclarant que cinq ans, comme je l'ai dit, mais même trois ans seraient mieux que la période de deux ans prévue par la présente résolution.

M. SLAGHT: Je ne désire pas susciter de querelles de classes, mais il est une chose que je veux signaler à l'honorable représentante de Battleford-Nord, que je regrette de ne pas voir à son siège, et à l'honorable député de Rosetown-Biggar. D'après cette disposition, les gens dont l'occupation principale est l'agriculture peuvent reporter leurs pertes d'une année sur l'année subséquente. Le ministre a exposé clairement que l'homme d'affaires, le petit marchand du coin de la route, qui demeure à un quart de mille du cultivateur, ne peut pas faire la même chose. Mes honorables amis qui traitent cette question doivent savoir que le marchand de campagne a des hauts et des bas et que la situation des cultivateurs est le baromètre qui détermine son succès ou ses revers en affaires.

Loin de moi l'idée de parler de façon à nuire au cultivateur et au colon. La plupart des gens des campagnes de ma circonscription sont des colons-cultivateurs pour qui j'ai la plus vive sympathie. Rappelons-nous cepen-